



Charte du bénévole

Préambule

La Charte du bénévole matérialise son engagement moral. Elle reprend les engagements mutuels entre l'association « Vivre son Deuil Normandie » et les bénévoles en prenant appui sur des motivations et des options personnelles.

Un bénévole est une personne qui va donner de son temps, de ses compétences, de ses expériences gratuitement et volontairement.

Être bénévole c'est :

- ✓ Intégrer une équipe
- ✓ Adhérer à un objectif commun
- ✓ Echanger des idées, expériences
- ✓ S'impliquer
- ✓ S'engager personnellement
- ✓ Etre actif dans une action

Le bénévole de « Vivre son Deuil Normandie » :

- ✓ Adhère aux valeurs et aux principes de l'association
- ✓ Respecte les statuts, charte et règlement intérieur

Le bénévole s'engage à :

- ✓ Participer et décider à la vie associative
- ✓ Respecter les buts et orientation en conformité avec les principes définis par la Fédération Européenne Vivre son Deuil (FEVSD)
- ✓ Adopter la culture et l'éthique de l'association : la solidarité, le partage, le respect, la tolérance, la laïcité, le droit de réserve
- ✓ Suivre le processus d'intégration des nouveaux membres : accueil et formation
- ✓ Contribuer à l'accueil des personnes endeuillées
- ✓ Participer aux réunions de supervision, pour les écoutants
- ✓ Garder la confidentialité des entretiens
- ✓ Respecter l'organisation du planning général
- ✓ Intervenir dans la cité
- ✓ Assurer et contribuer à l'ensemble du fonctionnement de l'association : gestion, secrétariat, communication...
- ✓ Pour ceux qui se destinent à être écoutants, participer dans une ou plusieurs formes d'écoute, en fonction de leurs souhaits : écoute téléphonique, entretien face à face, groupe de partage.

Fait à Caen le 12 mai 2023

Signature des co-administrateurs,
Sylvie Lubin-Macquaire, Antoine Fernagu, Hélène Garbin, Roselyne Boust